Nations Unies S/PV.7975



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7975e séance

Vendredi 16 juin 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/478)

17-17303 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/478)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/478, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Annadif.

M. Annadif : C'est toujours un honneur et un plaisir pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cette rencontre se tient un an jour pour jour après nos discussions de l'année dernière (voir S/PV.7719) sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA qui ont abouti à l'adoption de la résolution 2295 (2016).

L'année dernière à la même époque, nous nous interrogions avec inquiétude sur les lenteurs dans la mise en œuvre de l'Accord, notamment la mise en place des autorités intérimaires, les patrouilles mixtes, la Conférence d'entente nationale, bref sur un certain nombre de clauses importantes liées à la période intérimaire. Malgré les réunions régulières du Comité de suivi de l'Accord, l'atmosphère, l'année dernière, était caractérisée par un déficit de dialogue entre les parties signataires.

La présente rencontre se tient à la veille du 20 juin, qui est aussi la date du deuxième anniversaire de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation issue du processus d'Alger. Cette réunion intervient surtout à la veille de la fin de la période intérimaire dudit accord, mais on peut dire qu'elle intervient dans un contexte réellement apaisé comparé à celui de l'année dernière.

Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2017/478), les derniers mois ont enregistré des progrès tangibles importants dans la mise en œuvre de l'Accord. Grâce aux bons offices de la médiation internationale, de la MINUSMA et surtout grâce aux concertations permanentes entre les parties maliennes elles-mêmes autour du Haut Représentant du Président de la République, il est à constater, pour s'en réjouir et s'en féliciter, premièrement que la Conférence d'entente nationale s'est tenue dans de bonnes conditions et la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale est en voie d'élaboration.

Deuxièmement, les autorités intérimaires ont été installées dans les cinq régions concernées même si leur cadence de travail est différente d'une région à une autre.

Troisièmement, les différents mécanismes opérationnels de coordination et les patrouilles mixtes sont sur les rails. Il n'y a plus, à ce stade, de blocage politique mais plutôt des considérations d'ordre technique.

Quatrièmement, le processus de réforme du secteur de sécurité, qui est un maillon extrêmement important pour la refonte de l'Armée malienne, ainsi que celui de désarmement, démobilisation et réintégration se poursuivent mais le rythme est encore lent.

Ce sont autant d'évolutions positives qui s'ajoutent aux nombreuses réformes institutionnelles et politiques, qui sont à mettre au crédit du Gouvernement. Elles permettront sûrement un redéploiement progressif des démembrements de l'État et la traduction dans les faits, de manière très concrète, des dividendes de la paix en faveur des populations des régions concernées.

Toutes ces évolutions positives risquent toutefois d'être annihilées par la tension qui existe malheureusement depuis un certain temps entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la coalition

de groupes armés Plateforme et qui s'est transformée en un conflit communautaire, dont les populations civiles sont les principales victimes. Une mise en garde sévère de la part du Conseil mérite d'être adressée aux responsables militaires et politiques de ces deux mouvements pour mettre une fois pour toutes un terme aux tueries des populations innocentes et désarmées.

La MINUSMA, pour sa part, fait tout son possible pour protéger ces populations mais use aussi de ses bons offices pour arrêter ce conflit fratricide et réconcilier les protagonistes, évidemment en concertation permanente avec les autorités maliennes. Ces pratiques font malheureusement le lit des terroristes et autres extrémistes qui se renforcent de plus en plus, tant au niveau de leur mode opératoire qu'au niveau de la sophistication du matériel utilisé. Plus grave, ils étendent leurs zones d'action et leur influence.

Comme les membres du Conseil le savent, depuis un certain temps, la région du centre est également devenue une source de préoccupation. Comme annoncé dans le rapport du Secrétaire général, le Gouvernement de la République du Mali a mis en place un plan de sécurisation intégrée des régions du centre. Il y a lieu de saluer et d'accompagner cette initiative prometteuse, qui est un outil important que la MINUSMA, en partenariat avec la communauté internationale, entend soutenir pour faire face à l'insécurité rampante dans le centre du pays, notamment à Mopti et dans ses environs.

C'est dans cet esprit que la MINUSMA ambitionne de renforcer sa présence dans cette région dans le cadre d'une approche intégrée et multidimensionnelle, en partenariat avec d'autres acteurs importants, tels que l'Union européenne. Le déploiement prochain de la force de réaction rapide fait partie de ce dispositif. Mais le plus important est de faire en sorte que l'État soit présent et encore plus fort dans cette région du centre.

La résolution 2295 (2016) a donné un mandat robuste à la MINUSMA. Grâce à ce mandat, nous avons pu réajuster nos règles d'engagement. Ceci nous a permis d'intensifier nos patrouilles et d'anticiper certaines menaces en menant des opérations proactives et préventives pour la protection des populations civiles ainsi que du personnel des Nations Unies. L'autre innovation de la résolution 2295 (2016), c'est le soutien aux Forces de défense et de sécurité maliennes que la MINUSMA doit fournir.

Certes, nous évoluons dans un contexte budgétaire difficile, mais il est primordial de concrétiser ce soutien, car la montée en puissance des Forces de défense et de sécurité maliennes en dépend ainsi que le déploiement de l'administration malienne.

Les légitimes attentes exprimées de part et d'autre pour un renforcement du rôle de la MINUSMA, au regard de l'évolution de la situation politique et sécuritaire, impliquent une révision de nos priorités. À titre d'exemple, le renforcement de la sécurité passive et active des installations de la MINUSMA et des opérations sur le terrain doit être perçu par nous comme une condition *sine qua non* pour permettre à la Mission d'assumer ses responsabilités. Pour ce faire, nous sommes en train de redoubler nos efforts de mobilisation auprès des pays contributeurs, en explorant des partenariats et concepts novateurs dans le but de combler les lacunes opérationnelles telles que le déficit en véhicules blindés et autres.

C'est à ce titre que je remercie solennellement les pays contributeurs qui ont bien voulu s'engager, lors de la conférence de génération de forces pour la MINUSMA tenues les 22 et 23 mai 2017, à déployer du personnel en uniforme et des équipements essentiels à la sécurisation de nos déplacements et en appui à nos activités opérationnelles. Nous ne soulignerons jamais assez que le manque d'un bataillon d'escorte de convois ainsi que le déficit en hélicoptères, aussi bien d'attaque que de transport, constituent des handicaps majeurs.

Malgré cela, la MINUSMA compte : premièrement, accélérer son soutien à la mise en œuvre de l'Accord conformément aux échéances et objectifs de référence agréés avec le Gouvernement; deuxièmement, continuer à amplifier son rôle de bons offices et exercer les pressions nécessaires sur les parties signataires engagées dans la mise en œuvre de l'Accord; troisièmement, contribuer à soutenir les efforts de la médiation internationale et les initiatives régionales en lien avec la mise en œuvre de l'Accord, telles que les initiatives du G5 Sahel; et quatrièmement, renforcer son partenariat avec les Forces de défense et de sécurité maliennes en vue d'optimiser leurs capacités opérationnelles et leur redéploiement tant attendu et souhaité dans tout le pays, comme je le disais tout à l'heure.

Il serait souhaitable que le mandat de la MINUSMA, sur lequel la Conseil va se pencher dans les jours à venir, tienne compte de ses obligations, qui sont autant d'engagements pour accompagner les Maliennes et les Maliens pour une paix et une stabilité durables. Les femmes et les hommes de la MINUSMA, au nom

desquels je parle aujourd'hui, sont pleinement engagés et sauront être à la hauteur de la confiance que le Conseil a placée en eux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Annadif de son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, de son exposé détaillé ainsi que le Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Abdoulaye Diop, de sa présence parmi nous aujourd'hui.

L'Uruguay salue les efforts déployés par le Gouvernement malien pour faire avancer le processus de paix. Néanmoins, nous sommes préoccupés par les violations du cessez-le-feu qui ont été signalées récemment. Il est impératif que les parties fassent preuve d'une volonté réelle et indéfectible de mettre en œuvre l'Accord de paix. Nous sommes également préoccupés par les allégations de violations de droits de l'homme de la part de divers acteurs, y compris les Forces armées maliennes, des groupes armés et des groupes terroristes. À cet égard, nous devons insister sur le fait que le respect des droits de l'homme par toutes les parties au conflit est une condition indispensable pour parvenir à une paix durable.

La situation humanitaire au Mali reste grave, le pays étant confronté à des problèmes d'insécurité alimentaire, à un accès insuffisant aux produits de base, notamment à l'eau potable et à l'assainissement, et à une augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés, entre autres. Les enfants continuent de faire partie des groupes les plus vulnérables. La fermeture d'un grand nombre d'écoles est lourde de conséquence pour l'avenir de ces 150 000 enfants qui, aujourd'hui, ne peuvent pas suivre leur scolarité et qui se voient exposés à des conditions sociales favorables à leur recrutement par des groupes terroristes. Face à cette situation difficile, les fonds financiers disponibles dans le Plan d'aide humanitaire ne suffisent pas. En outre, l'augmentation du nombre d'attaques visant le personnel humanitaire n'a pas d'autre effet que d'affaiblir davantage l'aide humanitaire.

L'Uruguay se fait l'écho des recommandations formulées à la Conférence d'entente nationale, concernant la nécessité de remédier aux problèmes de gouvernance et de sécurité, de réfléchir à la question de la diversité culturelle, de se pencher sur le manque d'ouverture du processus politique et sur les questions socioéconomiques, ainsi que d'appliquer l'Accord dans son intégralité. Nous soulignons en outre à cet égard le rôle de premier plan que se doit d'endosser le Gouvernement.

Nous sommes préoccupés par les menaces qui pèsent sur le personnel de la Mission et par le nombre d'attaques dont il fait directement l'objet. La sécurité des membres du personnel des opérations de maintien de la paix doit être au centre de notre attention, et elle est une condition fondamentale de l'exécution de leur mandat. Je tiens à réitérer que les attaques contre les Casques bleus sont susceptibles de constituer des crimes de guerre et que leurs auteurs devront rendre des comptes devant la justice. Dans ce contexte hostile, il est impératif que la Mission puisse disposer des moyens nécessaires pour protéger son personnel et pour s'acquitter de son mandat. C'est pourquoi nous nous préoccupons également des lacunes constatées en matière d'effectifs militaires et de police, ainsi que de matériel. À cet égard, il convient de mettre en avant les contributions annoncées lors de la conférence de constitution des forces convoquée les 22 et 23 mai au profit de la MINUSMA, contributions qui, nous l'espérons, seront honorées.

Pour terminer, je souhaiterais saluer tous le personnel de la MINUSMA, qui, jour après jour, s'acquitte d'un rôle fondamental dans le pays, et je tiens à rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan souhaite une très chaleureuse bienvenue à la séance d'aujourd'hui à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, pour son exposé exhaustif, et nous lui rendons hommage, ainsi qu'au personnel de la Mission, pour leur engagement et leur service dans un environnement aussi dangereux.

Nous nous félicitons des éléments présentés dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/478). Ma délégation souhaite faire les observations et recommandations ci-après.

Premièrement, le Kazakhstan apprécie les efforts déployés par le Gouvernement malien et les autres parties signataires, avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général, pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé en juin 2015. Nous pensons que l'instauration des autorités intérimaires dans les cinq régions septentrionales du Mali permettra de rétablir l'autorité de l'État dans le nord du pays.

Certes, des progrès ont été constatés, mais ils restent fragiles et doivent être stabilisés et rendus irrévocables. L'apparition de nouveaux groupes armés a compromis le processus de paix et a permis à l'instabilité dans le nord du pays de se propager vers le centre. Il faut accélérer le rythme de l'application de l'Accord, de manière que la crise au Mali ne s'étende pas aux pays voisins. L'Accord ne sera couronné de succès que si toutes les parties prenantes collaborent les unes avec les autres et respectent une vision et un processus clairement formulés, ainsi qu'un calendrier réaliste. Il est crucial de jeter les bases d'un état de droit stable, ainsi que d'institutions justes, indépendantes et responsables dans les domaines de la justice et de la sécurité. Ces dernières doivent également répondre aux revendications des communautés qui ont été exclues de l'Accord de paix et de ses avantages. Il faut rétablir la confiance des Maliens dans les institutions publiques, lesquelles doivent commencer à assurer la prestation de services de base à tous les segments de la population.

Deuxièmement, les élections et le référendum constitutionnel font partie intégrante de l'édification de l'État et doivent se voir accorder toute l'attention qu'ils méritent. Les aspirations à la paix et la stabilité que nourrit la nation doivent être soutenues par l'Union africaine et l'ONU, en particulier s'agissant de la mise en œuvre des résultats de la Conférence d'entente nationale et du processus de rédaction de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. La révision de la Constitution doit se dérouler à un rythme soutenu, et d'une manière qui soit ouverte à tous et qui privilégie le consensus. La communauté internationale doit fournir des fonds pour l'organisation des élections et du référendum constitutionnel en contribuant au Projet d'appui au processus électoral du Mali, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Le mandat de la MINUSMA doit inclure la fourniture d'une assistance technique pour réformer le processus électoral national et local, ses mécanismes et ses procédures. Il est tout aussi important que les nominations ministérielles respectent le quota de 30 % de femmes fixé par la loi du 18 décembre 2015.

Troisièmement, la coopération avec les acteurs régionaux doit être intensifiée pour aider le Mali à remédier à ses faiblesses et à s'engager sur la voie de la stabilité. Les investissements et les efforts de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne et des pays du Sahel doivent être considérablement accrus pour renforcer la sécurité aux frontières, ainsi que les capacités des forces de sécurité maliennes, notamment dans les domaines de la formation et de l'assistance technique et financière. Pour combattre les menaces auxquelles le Mali est confronté, parmi lesquelles figurent le terrorisme et la criminalité transnationale, le Conseil doit resserrer son partenariat avec l'Union africaine et les forces de l'Opération Barkhane, et fournir l'appui nécessaire à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Dans le même temps, il ne pourra pas y avoir de paix durable sans un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration efficace, lequel doit être financé comme il convient pour permettre la réinsertion des anciens combattants et empêcher qu'ils ne retombent dans la violence.

Quatrièmement, les capacités de la MINUSMA sont un aspect primordial à prendre en compte à la lumière de de l'environnement asymétrique dans lequel elle doit s'acquitter de son mandat. Le Mali est l'un des pays les plus dangereux pour ses propres forces nationales, pour les soldats de la paix régionaux et internationaux, pour les civils et pour les travailleurs humanitaires. Nous nous associons aux autres orateurs pour condamner fermement les attaques violentes perpétrées par des groupes terroristes contre toutes ces personnes. Nous les saluons toutes pour leur courage et leur engagement inégalé, et nous rendons hommage à celles qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix.

Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans les régions du nord et du centre du Mali et de l'intensification des violences interethniques, le Conseil avait, l'an dernier, renforcé le mandat de la MINUSMA, en l'adossant aux capacités nécessaires et en augmentant de 2 049 soldats le plafond des effectifs militaires. Toutefois, les dispositions pertinentes de la résolution 2295 (2016) n'ont pas encore été appliquées en raison des lacunes dont pâtissent les capacités opérationnelles, lesquelles doivent être comblées si nous voulons que la Mission puisse s'acquitter effectivement de son mandat. Nous devons également renforcer

la capacité de dissuasion des contingents et leur préparation préalable au déploiement. Parallèlement, des moyens militaires plus prévisibles sont nécessaires. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'engagement de remédier aux lacunes actuelles pris les fournisseurs de contingents ou de personnel de police à la conférence de constitution des forces qui s'est tenue à New York le mois dernier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

La Bolivie félicite le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, et le remercie d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/478). Je tiens également à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre malien des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine, dont je salue la présence parmi nous à la séance d'aujourd'hui.

La Bolivie félicite le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) de leur travail et de leurs efforts pour instaurer une paix et une stabilité durables dans ce pays frère. Nous saluons aussi la coopération des pays qui fournissent des contingents militaires et du personnel de police à la MINUSMA. Nous exprimons notre reconnaissance aux membres du personnel des opérations de maintien de la paix qui mettent leur vie en danger, et nous rendons hommage à ceux qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous exprimons notre préoccupation devant le fait que la MINUSMA manque des capacités et ressources qui lui permettraient de s'acquitter de son mandat de manière efficiente et efficace dans un environnement instable et complexe qui, en outre, inclut des menaces asymétriques mettant en danger le processus politique de paix, les membres de la Mission et la population civile du Mali.

Nous reconnaissons que les défis auxquels doit face la MINUSMA ont évolué depuis qu'elle a été déployée en 2013. La Mission doit non seulement faire face à la violence des groupes armés mais aussi lutter contre les menaces croissantes posées par les groupes terroristes. Selon le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2017/478), des extrémistes violents et des éléments terroristes ont mené 105 attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, 76 contre la MINUSMA et 20 contre les forces françaises depuis juin 2016. Par ailleurs, au cours de la même période, huit soldats de la paix et 131 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été tués et 176 autres blessés dans ces attaques. Les attaques asymétriques ont augmenté et impliquent de plus en plus le recours à des méthodes de guerre complexes et sophistiquées, faisant intervenir des engins explosifs improvisés, des mines antipersonnel, des mortiers et des missiles, qui montrent qu'il faut adaptée la MINUSMA à ces défis difficiles. En outre, la situation humanitaire dans le centre et le nord du pays a continué de se détériorer, avec un total de 3,8 millions de personnes exposées à un risque d'insécurité alimentaire à cause de la sécheresse et de la persistance de la violence. Quelque 1,2 million de personnes ont un accès limité à l'eau salubre et aux services de base. En outre, en raison de l'insécurité, le nombre de personnes déplacées s'est accru durant la période considérée, passant de quelque 45 800 à 59 000.

Deux ans après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, nous saluons les progrès dans la consolidation de la stabilité par le biais d'un dialogue politique inclusif. La Conférence d'entente nationale qui s'est tenue à Bamako du 27 mars au 2 avril en est un exemple clair. Elle a réuni plus de 1000 représentants de la société civile, des femmes et des jeunes, ainsi des partis d'opposition et des groupes armés.

Nous apprécions tous les efforts faits par le Gouvernement malien et la volonté dont il a fait preuve en prenant des mesures propices à la stabilisation du pays, comme l'appel lancé aux anciens combattants en vue de leur réintégration dans les forces armées nationales, la désignation d'autorités administratives intérimaires dans les régions où la présence de l'État est faible, la nomination d'un nouveau Premier Ministre, la formation d'un nouveau gouvernement inclusif, avec la participation de femmes, et la mise à jour des listes électorales en prévision des prochaines élections des conseillers du cercle et des élections régionales, législatives et présidentielle. Ces efforts sont conformes aux initiatives louables prises par les organisations régionales sous les auspices du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Entre autres initiatives, nous voudrions souligner le concept stratégique des opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) qui, à l'instar du Processus de Nouakchott, déploiera une

force conjointe pour lutter contre les effets du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, qui mènera des opérations dans les zones frontalières, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays qui composent ce Groupe. Nous considérons donc que le Conseil de sécurité se doit de coopérer activement avec la MINUSMA, mais aussi avec toutes les initiatives régionales et sous-régionales qui sont bénéfiques pour le processus de stabilisation au Mali, en encourageant les parties à mettre en oeuvre les accords conclus grâce à la médiation, la diplomatie préventive et tous les moyens prévus par la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, nous encourageons les parties et la communauté internationale en général à continuer de fournir un appui technique et à poursuivre sa coopération économique et humanitaire en vue de parvenir à une paix définitive au Mali, par le biais d'un processus de désarmement, de dialogue, de réconciliation et de réintégration.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Diop.

M. Diop (Mali) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, toutes nos félicitations pour l'accession de l'État plurinational de Bolivie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, mais aussi profiter de cette occasion pour exprimer également notre appréciation du travail remarquable qui a été accompli par l'Uruguay au cours du mois dernier.

Qu'il me soit également permis de réitérer la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement maliens au Conseil de sécurité, au Secrétaire général António Guterres, aux pays et organisations membres du Comité de suivi, avec à sa tête l'Algérie, aux pays fournisseurs de contingents à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à la Force française Barkhane, pour les efforts inestimables qu'ils ne cessent de déployer et pour tous les sacrifices consentis pour l'avènement de la paix et de la stabilité dans mon pays.

Avant d'aller plus loin, je renouvelle ici les hommages du peuple et du Gouvernement malien à la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne - civiles comme militaires, étrangères comme maliennes - tombées sur le champ d'honneur dans notre pays, avec une pensée particulière pour le contingent guinéen de la MINUSMA, qui a enregistré, il y a juste quelques jours, les dernières victimes de cette barbarie. J'adresse nos vœux ardents de prompt rétablissement aux blessés.

La délégation malienne prend note du rapport (S/2017/478) du Secrétaire général sous examen, et remercie notre frère, M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et Chef de la MINUSMA, pour sa présentation mais également pour la qualité du travail accompli à nos côtés.

Au moment où nous bouclons les deux ans de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, je voudrais me réjouir de ce que le Secrétaire général António Guterres lui-même reconnaisse le leadership et l'engagement personnel de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali et Chef de l'État, dans la mise en œuvre de cet important accord. En effet, le Mali vient de loin, et sous l'autorité du Président de la République, le Gouvernement a consenti d'énormes efforts pour arriver aux progrès importants constatés, avec la coopération, naturellement, de toutes les parties signataires, mais aussi l'appui de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Je ferai ici l'économie de la liste des mesures prises et des actions concrètes engagées par le Gouvernement malien dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, car j'estime que le Conseil est suffisamment informé, surtout après l'écoute du rapport du Secrétaire général sur tous ces développements. Ces derniers mois, comme cela ressort du tableau des critères de suivi de mise en œuvre de l'Accord, appelés « benchmarks », annexé au présent rapport, qui a été validé le 28 mai 2017 par le Gouvernement et la MINUSMA, il est reconnu que des progrès majeurs ont été enregistrés dans le processus de paix. À la date d'aujourd'hui, les autorités intérimaires et les collèges transitoires sont opérationnels dans les cinq régions du nord, à l'exception de Kidal, où des difficultés dits d'ordre technique persistent encore. Concernant les patrouilles mixtes,, malgré la modicité de ses moyens, le Gouvernement malien s'emploie à la pleine opérationnalisation du Mécanisme opérationnel de coordination. L'État du Mali assure également notamment les moyens logistiques de différentes natures pour les bataillons prévus, une prise en charge sanitaire des éléments de ce programme, et même des allocations en cas de décès pour les ayants droit des victimes. Aussi, le Gouvernement a saisi l'occasion de la tenue de la 18e session du Comité de suivi de l'Accord qui s'est tenue à Bamako le 5 juin pour présenter aux partenaires les aspects à la fois techniques et logistiques

pour l'opérationnalisation du Mécanisme opérationnel de coordination de Kidal dans les plus brefs délais.

S'agissant de la suite réservée aux recommandations des travaux de la Conférence d'entente nationale, comme vous l'avez vous-même souligné tout à l'heure, Monsieur le Président, qui s'est tenue du 27 mars au 2 avril, il me plaît d'annoncer au Conseil que l'avant-projet de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale ainsi que l'avant-projet de la cartographie des terroirs du Mali ont été finalisés par la Commission spéciale instituée à cet effet.

En ce qui concerne le processus de révision de la Constitution, Je suis heureux d'informer le Conseil que l'Assemblée nationale, après plusieurs jours de débats intenses et constructifs, a adopté le 2 juin le projet de loi y relatif soumis par le Gouvernement. Le texte adopté comporte des innovations majeures qui confortent la démocratie malienne et prend en compte les dispositions pertinentes de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, notamment en ce qui concerne la mise en place d'une seconde chambre, appelée sénat. Ce projet de loi sera soumis à référendum le 9 juillet prochain. Le Gouvernement malien mettra tout en œuvre pour la tenue de cette consultation référendaire dans les meilleures conditions possibles.

Parallèlement, le Gouvernement poursuit la fourniture des services sociaux de base aux populations et les activités de relance de l'économie là où les conditions de sécurité le permettent.

En ce qui concerne les perspectives pour la mise en œuvre de l'Accord, je puis donner au Conseil l'assurance de la poursuite, au-delà du 20 juin, deuxième anniversaire de la signature de l'Accord, du travail des autorités intérimaires, qui seront notamment impliquées dans l'organisation du référendum, les élections communales et régionales, selon le calendrier fixé par le Gouvernement. Le Gouvernement poursuivra également ses efforts dans le cadre du processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), la réforme du secteur de la sécurité, l'opérationnalisation effective des patrouilles mixtes, tout comme la fourniture des dividendes de la paix aux populations affectées par la crise.

On peut donc affirmer que le processus de paix au Mali est dans une dynamique positive grâce au retour progressif de la confiance entre toutes les parties prenantes maliennes. Cependant, ces acquis encore fragiles ne doivent pas faire perdre de vue les défis réels et multiples auxquels le processus de paix au Mali est confronté. Au nombre de ces défis, le Représentant spécial l'a également souligné, figurent l'insécurité liée aux activités de groupes terroristes mais aussi les questions liées à la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord.

À cet égard, je voudrais lancer un appel au nom du Gouvernement malien à tous les partenaires afin qu'ils honorent les engagements pris en faveur du processus de paix et de développement du Mali. Le Représentant spécial et les membres l'ont aussi souligné, au titre des défis, figurent également, malheureusement, les tensions persistantes entre les mouvements signataires, notamment la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme, qui ne sont pas de nature à créer les conditions idoines pour une mise en œuvre harmonieuse de l'Accord. Le Gouvernement n'est pas en reste par rapport à cette situation. Le Haut-Représentant du Président de la République déploie des efforts et ses bons offices pour pouvoir trouver un terrain d'entente et calmer et apaiser la situation sur le terrain, avec l'appui, naturellement, du Représentant spécial du Secrétaire général.

Un an après l'adoption de la résolution 2295 (2016), le 29 juin 2016, qui demande à la MINUSMA d'adopter une posture plus proactive et lui donne un mandat robuste, force est de constater que les innovations majeures apportées par cette résolution ne sont pas traduites sur le terrain. Malgré les améliorations constatées sur place, globalement la posture de la Mission est restée plutôt statique et défensive, ce qui a facilité la liberté de mouvement des groupes terroristes et extrémistes. Ces derniers en ont profité pour mieux s'organiser et pour multiplier les attaques contre les populations civiles, contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, mais également contre les forces étrangères.

Il est important, au moment où le Conseil de sécurité envisage le renouvellement du mandat de la MINUSMA, que la capacité de mobilité de la Mission puisse vraiment être renforcée et que les patrouilles soient également intensifiées. Il est important également, nous l'avons dit et le redisons, et tout le monde est d'accord sur ce point, que les moyens matériels, humains et financiers adéquats soient mis à la disposition de la Mission pour renforcer sa capacité opérationnelle, afin de lui permettre d'exécuter correctement et pleinement son mandat.

Les conclusions de la conférence pour la constitution des forces, tenue ici même les 22 et 23 mai dernier, pour l'organisation de laquelle nous exprimons notre satisfaction au Secrétaire général, permettent néanmoins d'espérer. Je voudrais saluer les pays qui ont à cette occasion fait également des annonces de contribution, en souhaitant qu'elles puissent être concrétisées le plus tôt possible.

Il est aussi important de renforcer, comme cela a été indiqué, la coopération indispensable entre la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes, qui constitue encore une fois la clef du succès et des perspectives de sortie future. En particulier, je voudrais souligner ici, au nom du Gouvernement malien, la nécessité et l'urgence de soutenir les Forces de défense et de sécurité maliennes dans la lutte quotidienne qu'elles mènent contre le terrorisme sur le terrain, et ce sans attendre l'achèvement le processus de reconstitution de ces forces et avec des moyens logistiques conséquents, comme cela a été fait ailleurs.

De même, le Gouvernement malien souhaite que la question du retour de l'administration et des Forces de défense et de sécurité à Kidal soit au cœur du nouveau mandat de la MINUSMA, ainsi que l'effectivité du processus de cantonnement, de DDR et de réforme du secteur de la sécurité.

La situation sécuritaire au Mali et au Sahel ne cesse de se détériorer de manière préoccupante. Cette situation est marquée par la persistance et la multiplication des attaques terroristes, qui constituent aujourd'hui la principale entrave à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Face à cette situation, les chefs d'État des pays membres du G5 Sahel ont décidé, le 6 février dernier, la création d'une force conjointe pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la traite d'êtres humains. La création de cette force participe de la volonté commune des dirigeants de notre sous-région de mutualiser leurs efforts et leurs moyens pour relever les défis transfrontaliers, notamment.

Au nom des pays membres du G5 Sahel, je voudrais exprimer les vives préoccupations du Président de la République malienne, Président en exercice du G5 Sahel, face aux difficultés rencontrées par le Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution relative au déploiement immédiat de la force conjointe, dont l'annonce a cependant suscité beaucoup d'espoir au niveau des populations de la région. L'adoption de cette résolution, le Conseil en conviendra, enverra un signal fort et sans équivoque de la communauté internationale aux groupes terroristes et aux trafiquants de tous ordres et le Conseil marquera ainsi son soutien unanime aux efforts de la région qui fait face à une situation qui, comme les membres le savent, menace la paix et la sécurité internationales, qui sont la responsabilité du Conseil.

Il convient de rappeler que l'élaboration du concept des opérations de cette force a fait l'objet d'un processus participatif qui a impliqué l'ensemble des partenaires régionaux et internationaux dans le domaine de la sécurité et où également des mécanismes ont été prévus pour une coordination opérationnelle des interventions avec l'ensemble des forces en présence. Je puis assurer le Conseil également que les opérations de la force conjointe seront respectueuses du genre, des droits de l'homme et favoriseront également l'accès humanitaire aux populations dans le besoin.

D'ores et déjà, le général de division Didier Dacko a été nommé commandant de la force conjointe du G5 Sahel et est à pied d'œuvre pour la mise en place de l'état-major de la force, dont l'opérationnalisation n'attend que la décision et la résolution du Conseil de sécurité. J'ai avec moi ici dans cette salle, M. Mohamed Najim, Secrétaire permanent du G5 Sahel, qui a fait le déplacement avec nous, ici à New York, pour pouvoir aider à la concrétisation de cette importante initiative régionale pour laquelle le Conseil de sécurité doit pleinement jouer sa partition.

S'agissant de la situation des droits de l'homme évoquée dans le rapport sous examen, le Gouvernement malien constate qu'il est malheureusement reproché aux Forces de défense et de sécurité maliennes des allégations de violations des droits de l'homme dans un contexte complexe de lutte contre le terrorisme et d'attaques asymétriques, avec à la clef une instrumentalisation des populations civiles.

À cet égard, je rappelle que la majorité des cas de violations documentés et imputés aux Forces de défense et de sécurité du Mali sont commis dans des zones où les services judiciaires et d'enquêtes sont absents du fait de l'insécurité. Ensuite, nous avons une différence d'approche et de qualifications de faits constitutifs de violation et d'abus des droits de l'homme avec la Division des droits de l'homme de la MINUSMA. Et cela dans un contexte où il y a très souvent l'absence de plaintes des victimes ou des parties civiles, l'absence de témoignages concordants et l'absence d'unités d'enquête

dans les zones où ces violations auraient été commises. Ce qui rend difficile, le Conseil en conviendra, la prise en charge de tous les cas par la justice, malgré la bonne foi du Gouvernement.

De même, l’état-major général des armées du Mali dispose d’une section droit international humanitaire et droits de l’homme, qui est prête à collaborer avec la Division des droits de l’homme de la MINUSMA. En tout état de cause, je puis assurer le Conseil que tous les cas de violations signalés ou documentés font systématiquement l’objet d’une enquête et, le cas échéant, de sanctions, conformément à réglementation en vigueur. Le Mali a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l’homme, et reste totalement engagé pour la défense et la promotion des droits de l’homme.

Pour conclure, je voudrais réitérer l’engagement du Gouvernement malien, sous l’autorité du Président de la République, à poursuivre et à intensifier la mise en oeuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d’Alger. J’appelle, d’une part, comme cela a été dit tantôt, au renforcement des moyens et capacités de la MINUSMA pour lui permettre d’accomplir efficacement sa mission et, d’autre part, à une coopération plus renforcée entre la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité du Mali, afin d’aider notre pays à rétablir son autorité sur l’ensemble de son territoire national, condition *sine qua non* pour une sécurisation et une stabilisation durables du pays.

J’invite également le Conseil de sécurité à adopter, sans tarder, la résolution autorisant le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel, afin de permettre à nos populations et à notre espace commun du Sahel d’être à labri du péril terroriste, et donc de préserver le reste du monde d’une menace réelle à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Avant de terminer, je voudrais indiquer que la paix au Mali et la stabilité au Sahel doivent être envisagées par le Conseil de sécurité de manière holistique et dans le cadre d’un paquet global reposant sur quatre piliers essentiels, qui se tiennent et se renforcent mutuellement, pour garantir l’efficacité et le succès de nos efforts communs.

Le premier pilier, le Conseil en conviendra, demeure la détermination de la partie malienne à accélérer la mise en oeuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dans le cadre du processus politique convenu et appuyé par la communauté internationale. Le deuxième pilier reste l’action de stabilisation de la MINUSMA dans le cadre d’un mandat renforcé. Le troisième pilier, c’est l’appui que nous recevons de la force française Barkhane dans le cadre de la lutte antiterroriste. Le quatrième pilier, sur lequel le Conseil est en train de se pencher, c’est l’opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel pour prendre en charge la dimension régionale de cette crise.

Il est important que le Conseil de sécurité puisse agir de façon simultanée sur l’ensemble de ces quatre piliers, qui se tiennent et se renforcent mutuellement. Et nous devons, dans le cadre d’une réponse et d’une perspective durables, pouvoir envisager tous ces éléments ensemble pour qu’ils puissent peser durablement sur la situation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n’y a pas d’autres orateurs inscrits sur ma liste.

J’invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.